

NUMERIC

emploi **Grand Est**

Le numérique, un job !

Cotisations

Avec le soutien de



Atlas



Cotisations – collège organisation professionnelle

Syndicat patronal, Collectif associatif d'entreprises

Nombre de membres de l'organisation dans la zone d'intervention de l'association ⁽¹⁾	Cotisation annuelle
< 25	235 €
25 à 50	470 €
51 à 75	795 €
76 à 100	1 200 €
101 à 150	1 620 €
151 à 200	2 200 €
201 à 300	2 800 €
301 à 500	3 500 €
Plus de 500	5 650 €

(1) Territoires Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne

Organismes publics ou parapublics

- La cotisation ou la mise à disposition de moyens est définie dans la convention signée avec l'association
 - Convention élaborée et approuvée par le conseil d'administration.

Cotisations – Collège organismes usager

Organismes du secteur numérique

Nombre de salariés sur la région ⁽¹⁾	Cotisation annuelle standard	Cotisation annuelle organisme affilié ⁽²⁾
Startup ⁽³⁾	145 €	Gratuit ⁽⁴⁾ sinon 73 €
< 10	230 €	115 €
10 à 24	465 €	233 €
25 à 50	810 €	405 €
51 à 100	1 400 €	700 €
De 101 à 250	2 200 €	1 100 €
De 251 à 500	4 000 €	2 000 €
501 à 1000	7 250 €	3 625 €
Plus de 1000	14 500 €	7 250 €

Cabinets de recrutement du numérique

Nombre de recruteurs pour les métiers du numérique sur la région ⁽¹⁾	Cotisation annuelle	Prime (5) par recrutement
< 3 pers. équivalent temps plein	120 €	150 €
3 à 5 pers. équivalent temps plein	250 €	150 €
6 à 10 pers. équivalent temps plein	500 €	150 €
> 10 pers. équivalent temps plein	1 000 €	150 €

Organismes hors secteur numérique

Nombre de salariés exerçant un métier du numérique sur la région ⁽¹⁾	Cotisation annuelle standard	Cotisation annuelle organisme affilié ⁽²⁾
< 10	265 €	133 €
10 à 24	540 €	270 €
25 à 50	940 €	470 €
51 à 100	1 600 €	800 €
De 101 à 250	2 550 €	1 275 €
De 251 à 500	4 600 €	2 300 €
501 à 1000	8 350 €	4 175 €
Plus de 1000	16 700 €	8 350 €

- 1) Territoires Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne
- 2) Organisme adhérent à une des structures membres du collège Organisation professionnelle de l'association (voir dans la rubrique Partenaire du site grand-est.numerique-emploi.org)
- 3) une startup est une entreprise créée depuis moins de 3 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours, ayant moins de 10 salariés ou un Chiffre d'Affaires < 300 K€
- 4) si la startup a souscrit le pack Startup de Syntec numérique
- 5) Régularisation en fin d'année pour les candidats dont la période d'essai est terminée et le recrutement confirmé

Cotisations des membres

Collège Partenaires

Type de partenaire	Cotisation annuelle
Partenaire Soutien	gratuit
Partenaire organisme de formation	gratuit
Partenaire Emploi du secteur public ou association à but non lucratif	gratuit
Partenaire emploi : entreprise du secteur marchand ou association à but lucratif (1)	Cotisation fixe : 500 € + 200 € par candidat recruté par un membre de l'association (2)

(1) La classification d'un partenaire emploi dans cette catégorie est décidée par le Conseil d'Administration. Il s'agit essentiellement de cabinet de reclassement de salariés perdant leur emploi (notamment accompagné dans le cadre d'un PSE) ou en mobilité externe.

(2) Régularisation en fin d'année pour les candidats dont la période d'essai est terminée et le recrutement confirmé

NUMERIC

emploi **Grand Est**

Une initiative de



Avec le soutien de



En collaboration avec



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

